

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 12 mai 2014, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence du maire suppléant Jacques Lacoste.

Sont absents, la mairesse Céline Beauregard et le conseiller Jean-Marc Dubreuil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2014.05.89

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et du procès-verbal de la séance ordinaire d'ajournement du 22 avril 2014

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Ajustements budgétaires
2. Liste des comptes à payer

C. Gestion administrative

1. Abrogation de la résolution 2014.03.60 demande de subvention discrétionnaire dans le cadre du PAARRM 2014 (20 000 \$)
2. Demande de subvention discrétionnaire au Député pour divers travaux municipaux dans le cadre du PAARRM (61 000 \$)
3. Vente de la paveuse
4. Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement – représentants
5. Relais pour la vie MRC d'Antoine-Labelle – représentant
6. Société d'Alzheimer
7. *Bacs de recyclage*

D. Contrat et appel d'offres

E. Avis de motion

F. Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 2014-099 modifiant le règlement numéro 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité (articles 9 et 10 du règlement 2006-005)

G. Sécurité publique

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. C.C.U. – nomination des membres
2. Dépôt du procès-verbal du C.C.U en date du 22 avril 2014
3. Dossier Internet – entente préliminaire délégation de pouvoir au directeur général
4. *Dérogation mineure, 123 chemin des Chutes*

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

1. Réfection de la salle communautaire – mandat à Jean-François Parent, architecte

L. Divers

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les ajouts suivants :

C. 7. *Bacs de recyclage*

J. 4 *Dérogation mineure, 123, chemin des Chutes*

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

2014.05.90

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et de la séance ordinaire d'ajournement du 22 avril 2014.

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et de la séance ordinaire d'ajournement du 22 avril 2014 tels que présentés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions sur les points à l'ordre du jour.

- Lavage de bateaux

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2014.05.91

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2014

La liste des comptes est déposée et le directeur général/secrétaire-trésorier expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 12 mai 2014 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 101

Salaires période du 23 mars 2014 au 26 avril 2014 :

(chèques # 506840 à 506916)

35 878,53 \$

Remises D.A.S. (chèques # 7027 et 7031)

19 764,19 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 7003 à 7026, 7028 à 7030, 7032 à 7038)

31 414,91 \$

Liste des comptes à payer :

17 613,88 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 101

104 671,51 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

Que le chèque #7006 soit retenu jusqu'à ce que de l'information supplémentaire soit donnée à cet effet.

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 101.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2014.05.92 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014.03.60 : DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE DANS LE CADRE DU PAARRM 2014

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De formuler une nouvelle demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et d'abroger la résolution numéro 2014.03.60 qui fait état d'une demande d'aide financière de 20 000 \$.

ADOPTÉE

2014.05.93 DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ POUR DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PAARRM

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer divers travaux de voirie principalement sur les chemins du Lac-Caché et du Lac-Chaud, de l'intersection des chemins du Lac-Mitchell et du Lac-Caché, du chemin de l'Aéroport, des chemins des Chutes et du Pont-Couvert;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent à la correction des fondations, des fossés et de la surface de roulement (gravier);

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux s'élève à 744 810 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour défrayer tous les coûts reliés à ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au Député de Labelle, M. Sylvain Pagé, une aide financière de 61 000 \$ pour permettre la réalisation des travaux sur les chemins du Lac-Caché et du Lac-Chaud, de l'intersection des chemins du Lac-Mitchell et du Lac-Caché, du chemin de l'Aéroport, des chemins des Chutes et du Pont-Couvert dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

2014.05.94 VENTE DE LA PAVEUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en vente sa paveuse de marque Blawknex, année 2000, modèle HP9500, via EQUIPMTL.COM.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

CONSIDÉRANT que EQUIPMTL.COM nous a soumis une offre d'achat provenant d'Alain Beaudoin de la compagnie 2440-2539 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que cette offre s'élève à 17 246,25 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre d'achat de la compagnie 2440-2539 Québec inc. pour la paveuse de marque Blawknex, année 2000, modèle HP 9500, série HP950001271, au montant de 17 246,25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2014.05.95 FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil municipal nomme les conseillers Yvan Raymond et Jean Zielinski comme représentants de la municipalité à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement pour la période 2014-2016.

ADOPTÉE

2014.05.96 RELAIS POUR LA VIE MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal désigne madame Céline Beauregard, mairesse, pour représenter la municipalité de La Macaza au Relais pour la vie de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2014.05.97 SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER – DON

CONSIDÉRANT qu'une marche de la mémoire de la Société Alzheimer se déroulera le 25 mai 2014 à la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que cette maladie touche de plus en plus les personnes d'un certain âge;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 100 \$ à la Société d'Alzheimer des Laurentides.

ADOPTÉE

2014.05.98 BACS DE RECYCLAGE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 8 bacs de recyclage au coût de 800 \$ l'unité de la compagnie NI Produits.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

L'installation de ces bacs se fera aux endroits suivants : aux descentes de bateaux au lac Chaud et lac Macaza, à l'aire de repos du Pont-couvert, au parc Adolph-Ozell (2) ainsi que près des boîtes aux lettres.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Aucun sujet à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2014.05.99

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014.099 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-005 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ (articles 9 et 10 du règlement 2006-005)

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du règlement numéro 2014-099 et confirme l'avoir reçu dans les délais prescrits pour que dispense de la lecture soit faite;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité,

D'adopter le règlement numéro 2014-099 modifiant le règlement numéro 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de La Macaza (articles 9 et 10 du règlement 2006-005)

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-099

Modifiant le règlement numéro 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de La Macaza

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 11 avril 2006, le règlement numéro 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de La Macaza;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certains articles du règlement 2006-005 quant à désignation de la personne-ressource et des officiers;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 2014-099 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

ARTICLE 1 : PERSONNES-RESSOURCES

L'article 9 du règlement numéro 2006-005 est remplacé par ce qui suit :

Le Conseil adjoint au comité, de façon permanente et à titre de personne-ressource :

- **L'inspecteur en urbanisme et en environnement**

Le Conseil pourra aussi adjoindre au comité d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

ARTICLE 2 : OFFICIERS

L'article 10 du règlement numéro 2006-005 est remplacé par ce qui suit :

L'inspecteur en urbanisme et en environnement de la municipalité agit à titre de secrétaire du comité. Il est soumis, en ce qui concerne les affaires courantes du comité, à l'autorité du président du comité. Cette personne est nommée par résolution du Conseil municipal.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE SUPPLÉANT

Signé : Jacques Lacoste

Jacques Lacoste

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Jacques Taillefer

Jacques Taillefer

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER

Aucun sujet à l'ordre du jour

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2014.05.100

C.C.U. - NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT le règlement 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce règlement stipule que le mandat des membres est de deux ans et que le comité doit être composé de membres résidants et de deux conseillers;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public des résidants ont manifesté leurs désirs de siéger comme membres du C.C.U.;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De nommer les membres résidants suivants pour siéger au comité consultatif d'urbanisme : Joseph Kula, Yvon Desrochers et David Hinds. Le mandat de ces membres est de deux ans.

Les conseillers Jean Zielinski et Jean-Marc Dubreuil sont également membres du C.C.U. pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

2014.05.100 a) REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT la nomination des nouveaux membres résidents du comité consultatif d'urbanisme :

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De remercier MM. Jean Courchesne, Gilles Lemay et Albert Brousseau pour leur excellent travail effectué durant leur mandat respectif.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. EN DATE DU 22 AVRIL 2014

Le directeur général dépose le procès-verbal du C.C.U. en date du 22 avril 2014 lequel a été préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement Mme Andréanne McCarthy.

2014.05.101 DOSSIER INTERNET – ENTENTE PRÉLIMINAIRE DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Directeur général à signer une lettre d'entente pour un droit de passage, à être notarié, avec M. Gilles Leduc demeurant au 241, chemin du Rang-Double La Macaza afin de permettre les travaux nécessaires à la mise en place du chemin donnant accès au site où sera érigée une antenne internet et l'installation de cette dernière.

ADOPTÉE

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE

Une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 123, chemin des Chutes, lot 3-2, rang Nord Rivière Macaza, canton Marchand, est déposée.

Des personnes interviennent afin d'avoir et de donner des précisions sur le dossier.

2014.05.102 DÉROGATION MINEURE : 123, CHEMIN DES CHUTES, LOT 3-2, RANG NRM, CANTON MARCHAND

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 123, chemin des Chutes, lot 3-2, Rang NRM, canton Marchand.

- Accepter la dérogation suivante aux articles 7.2.1 et de l'article 8.3.1 paragraphe J du règlement de zonage 219 concernant :

Les marges de recul d'un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal à 5.49 mètres de la ligne latérale alors que le règlement exige 8 mètres.

La superficie maximale de toutes les constructions et de 11.28 % alors que le règlement exige 10 %.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal abonde dans le même sens que la recommandation du CCU et accepte sous certaines conditions, la dérogation mineure pour la propriété située au 123, chemin des Chutes, lot 3-2, rang NRM, canton Marchand, à savoir :

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

- Démolir le cabanon construit sans permis.
- Advenant le recouvrement d'un ou plusieurs murs de la nouvelle structure, les seuls matériaux utilisés autorisés, sont ceux prévus à la réglementation municipale. Aucun revêtement temporaire (plastique, etc.) ne sera toléré.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2014.05.103

RÉFECTION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE – MANDAT À JEAN-FRANÇOIS PARENT, ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de J-F Parent Architecte inc. pour les plans et devis en vue de la réfection de la Salle communautaire de la municipalité au montant de 4 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Parc industriel
- Soirée sécurité publique
- Lettre de la municipalité - lavage de bateaux
- 496 chemin du Lac-Chaud
- Bâtiment accessoire
- VTT
- Prêt de salle
- Lac Mitchell
- Internet

2014.05.104

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Lacoste

Jacques Taillefer